



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

**Arrêté interdisant le stationnement et réglementant la circulation sur la VC n°45 dite Chemin Larraldea N° A96-2020**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,  
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et réglementer la circulation sur la VC n°45 dite chemin Larraldea **durant la période du Lundi 04 janvier 2021 au Mardi 3 février 2021 inclus**, en raison de travaux d'extension du réseau basse tension, travaux réalisés par la société LACIS SAS.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Des travaux d'extension du réseau basse tension sont prévus sur le chemin Larraldea durant la période du lundi 04 janvier 2021 au mardi 3 février 2021.  
Par conséquent, le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier et la circulation sera alternée manuellement.

**ARTICLE 2 :** L'entreprise LACIS SAS, Mr FRESSINAUD Jean, TSA 70011 chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex, effectuant les travaux, sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren.
- L'Entreprise LACIS SAS de Dardilly

BRISCOUS le 29 décembre 2020

Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint au Maire,

Patrick ELIZAGOYEN

